



Club Alpin Français de Romans
REGLEMENT
POUR L'UTILISATION
DU MUR D'ESCALADE
Gymnase Roger François

L'acceptation des règles suivantes est indispensable pour avoir accès au mur d'escalade.

1. Etre inscrit au CAF de Romans. Les membres des CAF limitrophes (**Ardèche, Drôme, Isère**) peuvent accéder à la salle en s'inscrivant au CAF de Romans. Une participation financière sera demandée, **une carte de membre** du club leur sera attribuée. Une séance d'essai est toutefois tolérée sans adhésion préalable, après autorisation du responsable de créneau.
2. Avoir sa carte CAF et carte membre (art. 1) pour accéder à la salle.
3. Respecter les horaires indiqués.
4. En dehors des séances de l'école d'escalade et de la présence d'un BE d'escalade, animateur de l'école d'escalade, les enfants mineurs doivent être accompagnés d'un parent, membre du club. Les enfants doivent être membres du club, même pour une grimpe occasionnelle.
5. L'utilisation du mur est possible uniquement en présence d'un cadre du CAF dans la salle, encadrant avec la délégation de pouvoir du Président.
6. Ne pas entrer dans le local du matériel et ne pas se servir du matériel mis à disposition par le club (cordes, dégaines, baudriers...), sans demander au l'autorisation préalable au responsable de créneau.
7. Respecter impérativement les consignes de sécurité écrites ci-dessous ou indiquées verbalement par un des cadres du club :
 - En solo, aucune partie du corps ne doit dépasser la 1^{ère} ligne de points d'assurance, environ 3 mètres de hauteur (ligne rouge),
 - Le grimpeur doit veiller à ne pas mettre en danger la sécurité d'autres grimpeurs évoluant à proximité de lui,
 - Aucun matériel (dégaines, frein d'assurage, chaussons d'escalade, sac, bouteille d'eau etc...) ne doit rester au sol ou sur les tapis et ce afin de diminuer les risques de blessures en cas de chute,
 - L'escalade en moulinette dans les parties en dévers est autorisée seulement si la corde du grimpeur passe au moins dans les 3 dernières dégaines de la voie.
 - Avoir du matériel adapté à la pratique sur mur et en bon état : baudrier, chaussons, dégaines, système d'assurance, casque (mur cascade de glace),
 - Utiliser correctement ce matériel : encordement, mousquetonnage de tous les points d'une voie dans l'ordre ainsi que les deux mousquetons du relais,
 - Une seule cordée par couloir et une seule corde par relais,
 - Assurer debout et à une faible distance du mur (ne pas sortir du tapis), même si le grimpeur évolue en moulinette.
 - Intervenir si un autre grimpeur effectue une manœuvre dangereuse et informer le responsable de toute anomalie détectée sur le mur : prises qui tournent, mousquetons ne se refermant plus, etc...
8. Seuls les ouvreurs agréés par le club peuvent intervenir sur les prises, mais tous les grimpeurs doivent signaler le moindre problème sur celles-ci, les points d'assurance ou les cordes appartenant au club.

Nous vous demandons de respecter l'ensemble de ces règles pour que nous puissions tous grimper sur ce mur en sécurité. Merci !

Bonne grimpe à tous !

Les responsables CAF du mur d'escalade